Réunion du Conseil Municipal

du lundi 27 novembre 2023 à 19h30

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie d'Elzange, sous la présidence de Monsieur Philippe HANRION, Maire.

Etaient présents : Américo DA SILVA - Annick DEMENUS –Nadia HAMAMA - Philippe HANRION - Yann KNIPPER - Jean-Paul LAUER - Jean-Jacques MACRELLE - Nadine MACRELLE – Régine MATHOUILLOT – Gilbert MONELLE - Olivier ZDUN formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Michel CASMARET - Myriam TESSARI – Serge DOSDA - Charly LOUIS

Secrétaire de séance : Jean-Paul LAUER

Ordre du jour

(1) (7.5) CIMETIERE : Travaux extension et aménagement
(2) ECOLE : Travaux rénovation énergétique
(3) (5.7) SMIVU - Adhésion des communes de BOULIGNY et LUTTANGE
(4) (9.1) Chasse communale 2024-2033 : désignation de l'estimateur de dégâts de gibier rouge
(5) (7.5) Subvention exceptionnelle Maison Familiale Rurale
(6) Divers

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/10/2023
Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 30 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :
− **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023.

34/2023 – CIMETIERE : Travaux extension et aménagement

Vu l'avis de la commission travaux en date du 14/11/2023,

Considérant l'urgence d'entreprendre les travaux d'extension du cimetière par manque de places disponibles,

Monsieur le Maire présente les devis des sociétés SOTRABAT, MOLARO, Les Vignes d'Alexandre et FREDON.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- ACCEPTE d'entreprendre les travaux d'agrandissement du cimetière (terrassement et végétalisation)
- ACCEPTE le devis de la Sté SOTRABAT pour un montant de 22 100.00 € HT pour la partie terrassement
- ACCEPTE le devis de la Sté Les Vignes d'Alexandre pour un montant de 1 800.00 € HT pour la partie végétalisation
- SOLLICITE une subvention départementale dans le cadre du programme « AMBITION MOSELLE »
- SOLLICITE une subvention de l'Etat dans le cadre du programme « DETR »
- SOLLICITE une subvention auprès de la CCAM dans le cadre du programme « Fond de concours »
- De prévoir ce plan de financement :
    - Devis total : 23 900.00 € H.T. 28 680.00€ T.T.C.
    - Subvention sollicitée AMBITION: 30% 7 170.00 €
    - Subvention sollicitée DETR: 20% 4 780.00 €
    - Subvention sollicitée FDC: 30% 7 170.00 €
    - Part communale : 4 780.00 € H.T. 5 736.00 € T.T.C.
- De mandater le Maire pour la signature des documents nécessaires.

Monsieur le Maire précise que les crédits correspondants seront prévus au BP 2024

35/2023 – ÉCOLE : Travaux rénovation énergétique

Pour faire suite à l'audit énergétique réalise par MATEC, la commune d'Elzange souhaite engager les travaux de rénovation prévus dans le rapport ;

Ces travaux concerneront le programme 1 (isolation, menuiseries externes, chauffage, éclairage).

Le Maire propose de faire appel à la société MATEC pour la maîtrise d'œuvre et à la société EROZI pour la recherche de subventions.

36/2023 – SMIVU-Adhésion des communes de BOULIGNY ET LUTTANGE

Vu la délibération du comité syndical en date du 02/11/2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- ACCEPTE la demande d'adhésion des communes de BOULIGNY et LUTTANGE au SMIVU Fourrière du Jolibois de Moineville.

37/2023 – Chasse communale 2023-2024 : désignation de l'estimateur de dégâts de gibier rouge

Vu l'article R229-8 à R229.14 du Code de l'Environnement,
Vu l'accord de M. le Président du SPRIEDEN, locataire de la chasse communale,
Vu la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- DECIDE de nommer M. BAILLY Nicolas comme estimateur des dégâts DE GIBIER ROUGE pour toute la durée du bail 2024/2033

38/2023 – Subvention exceptionnelle Maison Familiale Rurale

Vu la demande de Mme Marie-Thérèse CERROTTI, présidente l'association Maison Familiale Rurale de Damvillers en date du 13/10/2023 ;
Considérant que Melle Lucie WINTER habitante d'Elzange est élève de cet établissement

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (10 CONTRE, 1 POUR), le Conseil municipal :

- DECIDE de ne pas voter une subvention exceptionnelle à l'association Maison Familiale Rurale de Damvillers

Liste des délibérations du 27 novembre 2023 :

(1) (7.5) CIMETIERE : Travaux extension et aménagement
(2) ECOLE : Travaux rénovation énergétique
(3) (5.7) SMIVU - Adhésion des communes de BOULIGNY et LUTTANGE
(4) (9.1) Chasse communale 2024-2033 : désignation de l'estimateur de dégâts de gibier rouge
(5) (7.5) Subvention exceptionnelle Maison Familiale Rurale
(6) Divers

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Infos commissions
- ✓ Début des travaux sur les usoirs
- ✓ Visite du Sous-préfet
- ✓ Concertation publique ZAEnr
- ✓ Remerciement à Charly Louis pour son intervention sur le marronnier
- ✓ Fête de la Sainte Barbe

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,	*Le Secrétaire de séance,*
Philippe HANRION	Jean-Paul LAUER